

Le grand débat de la politique extérieure à la Chambre

SUITE DE LA PREMIERE PAGE

M. PEZET ESTIME QUE LA S.D.N. EST « NOTRE SEULE SAUVEGARDE »

M. PEZET (Morbihan), démocrate populaire, monte à la tribune. Il constate que le conflit italo-éthiopien trouble les esprits par ses répercussions à Genève. Nos amis de l'Europe centrale sont inquiets de l'opposition apparente entre la paix et le pacte. Le pacte est resté jusqu'ici pour tous les gouvernements la règle de notre action internationale, mais les journaux qui soutiennent le gouvernement ne pensent pas comme lui. Le député de Morbihan fait faire à la Chambre un tour d'horizon sur notre politique extérieure depuis 1918.

Le député de Morbihan rappelle les accords et les traités d'assistance mutuelle que la France a signés avec un certain nombre de peuples, pour leur faire prendre en charge une partie de ses risques. Les articles du pacte ont partout été maintenus dans ces accords particuliers. Nos actes nous suivent, Messieurs, les ouvriers et les paysans de France savent qu'ils doivent être engagés dans la guerre, même si nos frontières ne sont pas violées.

« Notre pays, en raison des causes de ce conflit, ne peut pas se désolidariser, nous ne pouvons donc l'isoler. »

M. Xavier VALLAT. — Voilà les conséquences de la politique du Covenant, Mobilisation du soldat français (Applaudissements à droite).

M. PEZET. — Si nous n'en voulons pas, nous ne pouvons pas nous en passer, nous ne pouvons donc l'isoler.

M. Xavier VALLAT. — Les mêmes qui ont voté le pacte Briand-Kellogg qui metait la guerre, toutes les guerres hors la loi, viennent nous proposer de sauver le pacte Briand-Kellogg qui metait la guerre comme instrument de politique, mais il a été admis d'une façon expresse par la communauté internationale que le pacte Briand-Kellogg ne serait faire obstacle à l'assistance mutuelle (Applaudissements à gauche).

M. PEZET. — Si on bouscule chez nous le pacte de la Société des Nations, à la fin on rend inopérant le pacte Briand-Kellogg. M. de NADAILLAC. Interrompant. — Nous ne ferons que suivre l'exemple de l'Angleterre.

M. PEZET. — Nous ne pourrions peut-être plus compter, le cas échéant, sur l'aide de nos amis. Je demande que le président du Conseil repete que la Société des Nations est notre seule sauvegarde. Le doute de nous n'est pas, mais nous ne pouvons pas nous en passer (Applaudissements nombreux bancs).

M. LE COUR GRANDMAISON PARLE DE LA CONFERENCE NAVALE

M. Le Cour Grandmaison (Loire-Inférieure), indépendant, monte à la tribune. M. LE COUR GRANDMAISON constate, à l'heure où nous participons à la Conférence navale, que la France n'est plus, comme il y a un siècle, la compétitrice de l'Angleterre sur l'emplacement des mers. Ce sont les Etats-Unis et le Japon qui tentent de se mesurer à son niveau. Il est difficile de dissimuler la construction d'un gigantesque cuirassé, à l'heure où nous sommes en désarmement naval que l'on doit commencer, d'un côté, notre programme naval, et de l'autre, la Conférence de Londres réussisse ; l'échec de cette Conférence serait l'annulation de l'article 8 du covenant.

« L'Etat qui est celui qui fut le traité de Washington ; on établit une hiérarchie permanente pour les marines des principales puissances maritimes. La Conférence de Washington ne fit que ajouter une chance de conflit de plus à celles qui existaient déjà. »

Le député de la Loire-Inférieure approuve le projet britannique. Il souhaite que la France, dans la Conférence, n'ait rien de dupes, ne repousse pas l'idée de fixer pour une certaine période nos besoins navals.

M. APPÉL. — Il est dangereux pour la France de s'engager sur une longue période au sujet de nos constructions navales ; elle ne doit pas s'engager pour plus d'un an.

« L'Etat qui est celui qui fut le traité de Washington ; on établit une hiérarchie permanente pour les marines des principales puissances maritimes. La Conférence de Washington ne fit que ajouter une chance de conflit de plus à celles qui existaient déjà. »

M. LE COUR GRANDMAISON rappelle que les hommes d'Etat anglais ont souligné l'avantage qui est résulté pour la France de l'accord naval anglo-allemand. La France n'est-elle pas assurée d'une supériorité de tonnage de 43 p. 100 par rapport au tonnage allemand ?

Il faut adopter, vis-à-vis du projet britannique, une attitude très nette ; l'accepter ou proposer autre chose. (Appl. droite et au centre). La discussion générale est close.

La séance est suspendue à 10 h. 15.

LES ORDRES DU JOUR

A la reprise, le président donne lecture des ordres du jour. Le premier est de MM. Yvon Delbos, Pierre Cot, Campinchi :

« La Chambre, reconnaissant que le gouvernement n'est pas donné plus nettement au monde l'impression de fidélité à la politique contante de la France depuis 1918, soucieuse de la paix dans le présent et dans l'avenir, mettant ainsi au premier plan de ses préoccupations la sécurité nationale essentiellement liée au respect du pacte de la S.D.N., repoussant toute addition, passe à l'ordre du jour ».

Le deuxième ordre du jour est de M. Archer :

« La Chambre, fidèle aux plus nobles traditions françaises, approuvant les déclarations du gouvernement, lui fait confiance pour poursuivre dans le respect du Pacte de la Société des Nations, son œuvre de conciliation, d'entente internationale et de paix et, repoussant toute addition, passe à l'ordre du jour ».

Le troisième, de MM. de Chappedelaine, Adrien Darcis et Thellier, est ainsi conçu :

« La Chambre, fidèle aux plus nobles traditions françaises, approuvant les déclarations du gouvernement, lui fait confiance pour poursuivre dans le respect du Pacte de la Société des Nations, son œuvre de conciliation, d'entente internationale et de paix et, repoussant toute addition, passe à l'ordre du jour ».

Le quatrième, de MM. de Chappedelaine, Adrien Darcis et Thellier, est ainsi conçu :

« La Chambre, fidèle aux plus nobles traditions françaises, approuvant les déclarations du gouvernement, lui fait confiance pour poursuivre dans le respect du Pacte de la Société des Nations, son œuvre de conciliation, d'entente internationale et de paix et, repoussant toute addition, passe à l'ordre du jour ».

Le cinquième, de MM. de Chappedelaine, Adrien Darcis et Thellier, est ainsi conçu :

« La Chambre, fidèle aux plus nobles traditions françaises, approuvant les déclarations du gouvernement, lui fait confiance pour poursuivre dans le respect du Pacte de la Société des Nations, son œuvre de conciliation, d'entente internationale et de paix et, repoussant toute addition, passe à l'ordre du jour ».

Le sixième, de MM. de Chappedelaine, Adrien Darcis et Thellier, est ainsi conçu :

« L'Etat qui est celui qui fut le traité de Washington ; on établit une hiérarchie permanente pour les marines des principales puissances maritimes. La Conférence de Washington ne fit que ajouter une chance de conflit de plus à celles qui existaient déjà. »

M. HENRI HAYE

M. Henri HAYE déclare qu'il a cherché en vain dans les explications des adversaires du gouvernement le moyen d'éviter une extension du conflit italo-éthiopien. Les successeurs de M. Pierre Laval seraient donc contraints à suivre sa politique de conciliation.

M. Henri HAYE. — Pour moi, dès lors que nous sommes en présence d'un acte de subordination totale à la politique de la Grande-Bretagne. (Applaudissements droite, centre, bruit à gauche). Nous sommes résolus, quant à nous, à ne pas considérer comme négligeable l'opinion publique française.

M. HENRI HAYE. — L'immense majorité de nos concitoyens est résolument hostile à l'application des sanctions et à une nouvelle dévaluation de notre monnaie (appl. dr. et centre).

M. ELBEL. — Les Français sont attachés à la loi morale ; à Tu ne tueras pas (appl. iron. à dr.).

M. HAYE. — Les gens de chez nous ont le juste pressentiment que l'aggravation des sanctions nous conduirait à la guerre (appl. à dr., cent. dr.). Nous voterons pour ces hommes qui ont vaillamment poursuivi une politique de conciliation (appl. dr., cent.).

M. de Monzie

M. DE MONZIE (Union socialiste) déclare qu'il votera contre le gouvernement, mais non sans regret. Il n'est pas en accord, en effet, avec ceux qui ont critiqué l'attitude de la France devant le conflit du Conseil, mais il lui reproche de ne pas avoir persisté dans les grands desseins qu'il avait entrepris. Il fallait choisir pour l'Allemagne du Dr. Reich qui veut la paix. Or, une incertitude sur les desseins de M. Laval continue à peser sur l'Europe.

M. Marcel Héraud

M. HÉRAUD (centre républicain) regrette que le débat ait été réduit à une question de ménage autour de la personnalité de M. Laval. Il faudrait constater, au contraire, que les actes du gouvernement ont été conformes aux intérêts de la France, qu'il est évité la guerre, qu'il a obtenu en tant qu'attribution à l'alliance franco-anglaise. La France est allée au delà du pacte. M. Laval a dit à l'Angleterre que la France serait à ses côtés en cas d'agression quelconque de l'application des sanctions.

M. Marcel HÉRAUD. — Est-ce qu'il y a un gouvernement qui, demain, si le cabinet de M. Pierre Laval était renversé, ne pourrait à votre tour, en tant qu'homme, mobiliser un navire de guerre, un avion ou un seul homme ? Dites-le (appl. à dr. et cent.). Quelle serait la force du ministre de demain si vous aviez renversé M. Laval sous l'impression de l'opinion anglaise (appl. dr. et centre).

M. Camille Picard

M. Camille PICARD (Voixes), certain nombre de radicaux des départements de l'Est :

« Il faut, dit-il, que la France soit prête à faire face à une nouvelle agression. Il ne voit pas sans crainte s'élever une autre politique sur les ruines de la sécurité collective. Il veut être attaché à la politique traditionnelle de la France depuis quinze ans. Il ne veut pas qu'un

« L'Etat qui est celui qui fut le traité de Washington ; on établit une hiérarchie permanente pour les marines des principales puissances maritimes. La Conférence de Washington ne fit que ajouter une chance de conflit de plus à celles qui existaient déjà. »

M. CRESSÉL

M. CRESSÉL (indépendant) intervient :

« En renversant le cabinet, demandez-lui, quelle autre politique suivriez-vous ? Aucune proposition sérieuse n'a été faite par les adversaires du gouvernement. Toute cession de territoire à l'Italie, vous la considérez comme une prime à l'agresseur. Convoquez l'espérance fallacieuse de mettre à genoux 43 millions d'hommes. »

« On fait des sanctions, le nombre des chômeurs a augmenté à Modane, à Saint-Etienne... »

« Comme M. Henri HAYE, d'accord avec l'opinion, va interrompre, le président de la Chambre s'y oppose. Les députés du centre insistent pour que M. Henri HAYE puisse parler. Les socialistes tapent leurs pupitres. »

M. D'ARLIER, gauche indépendante, censure durement la politique extérieure de M. Laval. La France a signé un pacte ; elle doit le respecter.

M. MOCK, démocrate populaire, vœux pour la sécurité collective, estime que les travailleurs français ne peuvent qu'approuver la politique du gouvernement pour concilier la sauvegarde de la paix et l'application du covenant.

M. AMIDIEU DU CLOS, à gauche M. Cot, qui veut qu'il soit soutenu les sanctions devant la Chambre, réclame cependant comme représentants des Savoyards, l'arrêt des sanctions.

M. COT réplique qu'il est partisan de l'application des sanctions, mais qu'il estime que ceux qui en souffrent, doivent être indemnisés.

Un peu de tumulte

M. Philippe HENRIOT déclare que ce ne sont pas les contribuables qui doivent payer.

Des députés de gauche et d'extrême gauche interviennent bruyamment et les paroles de M. COT se perdent dans le bruit.

Le député de la Savoie réplique qu'il y a un principe de solidarité nationale qui doit jouer en faveur des Français qui souffrent de l'application des sanctions.

M. AMIDIEU DU CLOS. — Dans votre proposition de loi, il ne s'agit pas de Français, il s'agit de communes de la Savoie et de Fourruar (Rires).

« Votre castillage, M. Pierre Cot, prouve que vous avez été, comme moi, un bon élève des Jésuites (Rires). Peut-on reprocher à M. Pierre Laval de nous avoir évité des catastrophes ? Pour moi je le remercie de s'être souvenu qu'il n'est pas seulement le défenseur de la paix, mais qu'il est également le défenseur de la France. Il veut et il favorise le gouvernement » (Appl. à droite, cent.).

« L'Etat qui est celui qui fut le traité de Washington ; on établit une hiérarchie permanente pour les marines des principales puissances maritimes. La Conférence de Washington ne fit que ajouter une chance de conflit de plus à celles qui existaient déjà. »

« L'Etat qui est celui qui fut le traité de Washington ; on établit une hiérarchie permanente pour les marines des principales puissances maritimes. La Conférence de Washington ne fit que ajouter une chance de conflit de plus à celles qui existaient déjà. »

« L'Etat qui est celui qui fut le traité de Washington ; on établit une hiérarchie permanente pour les marines des principales puissances maritimes. La Conférence de Washington ne fit que ajouter une chance de conflit de plus à celles qui existaient déjà. »

« L'Etat qui est celui qui fut le traité de Washington ; on établit une hiérarchie permanente pour les marines des principales puissances maritimes. La Conférence de Washington ne fit que ajouter une chance de conflit de plus à celles qui existaient déjà. »

« L'Etat qui est celui qui fut le traité de Washington ; on établit une hiérarchie permanente pour les marines des principales puissances maritimes. La Conférence de Washington ne fit que ajouter une chance de conflit de plus à celles qui existaient déjà. »

« L'Etat qui est celui qui fut le traité de Washington ; on établit une hiérarchie permanente pour les marines des principales puissances maritimes. La Conférence de Washington ne fit que ajouter une chance de conflit de plus à celles qui existaient déjà. »

« L'Etat qui est celui qui fut le traité de Washington ; on établit une hiérarchie permanente pour les marines des principales puissances maritimes. La Conférence de Washington ne fit que ajouter une chance de conflit de plus à celles qui existaient déjà. »

« L'Etat qui est celui qui fut le traité de Washington ; on établit une hiérarchie permanente pour les marines des principales puissances maritimes. La Conférence de Washington ne fit que ajouter une chance de conflit de plus à celles qui existaient déjà. »

« L'Etat qui est celui qui fut le traité de Washington ; on établit une hiérarchie permanente pour les marines des principales puissances maritimes. La Conférence de Washington ne fit que ajouter une chance de conflit de plus à celles qui existaient déjà. »

« L'Etat qui est celui qui fut le traité de Washington ; on établit une hiérarchie permanente pour les marines des principales puissances maritimes. La Conférence de Washington ne fit que ajouter une chance de conflit de plus à celles qui existaient déjà. »

« L'Etat qui est celui qui fut le traité de Washington ; on établit une hiérarchie permanente pour les marines des principales puissances maritimes. La Conférence de Washington ne fit que ajouter une chance de conflit de plus à celles qui existaient déjà. »

« L'Etat qui est celui qui fut le traité de Washington ; on établit une hiérarchie permanente pour les marines des principales puissances maritimes. La Conférence de Washington ne fit que ajouter une chance de conflit de plus à celles qui existaient déjà. »

« L'Etat qui est celui qui fut le traité de Washington ; on établit une hiérarchie permanente pour les marines des principales puissances maritimes. La Conférence de Washington ne fit que ajouter une chance de conflit de plus à celles qui existaient déjà. »

« L'Etat qui est celui qui fut le traité de Washington ; on établit une hiérarchie permanente pour les marines des principales puissances maritimes. La Conférence de Washington ne fit que ajouter une chance de conflit de plus à celles qui existaient déjà. »

« L'Etat qui est celui qui fut le traité de Washington ; on établit une hiérarchie permanente pour les marines des principales puissances maritimes. La Conférence de Washington ne fit que ajouter une chance de conflit de plus à celles qui existaient déjà. »

« L'Etat qui est celui qui fut le traité de Washington ; on établit une hiérarchie permanente pour les marines des principales puissances maritimes. La Conférence de Washington ne fit que ajouter une chance de conflit de plus à celles qui existaient déjà. »

Pourquoi les allocations de Novembre au titre de l'Encouragement National aux Familles Nombreuses n'ont-elles pas encore été payées ?

CE QU'ON DÉCLARE DANS LES SERVICES OFFICIELS

« Ce qu'on dit à l'Hôtel de Ville de Lille »

« Ce qu'on dit à la Préfecture du Nord »

« Un entretien avec M. Goering »

« Les relations franco-italiennes »

« Le discours de M. Pierre Laval »

« Vous m'avez assigné des tâches rudes »

« Je continuerai à poursuivre la conciliation »

« Je ne conçois pas d'accord séparé de la France avec l'Allemagne »

« La question est grave »

« Le pacte franco-soviétique n'est pas dirigé contre l'Allemagne »

« La France est le seul des 54 États à avoir pris des mesures techniques destinées à soutenir l'Angleterre... »

« L'ambassadeur d'Angleterre me demande si la France était prête à soutenir l'Angleterre conformément à l'article 17 de son engagement... »

« L'ambassadeur d'Angleterre me demande si la France était prête à soutenir l'Angleterre conformément à l'article 17 de son engagement... »

« L'ambassadeur d'Angleterre me demande si la France était prête à soutenir l'Angleterre conformément à l'article 17 de son engagement... »

« L'ambassadeur d'Angleterre me demande si la France était prête à soutenir l'Angleterre conformément à l'article 17 de son engagement... »

DES REGIONS LIBERÉES
LES DIXIEMES OFFICIELLEMENT CONTRÔLÉS SONT ÉMIS PAR LE G.R.C.
GROUPEMENT RÉGIONAL DE GARANTIE
BANQUE
MÈME SÉCURITÉ que pour les BILLETS ENTIERS

M. FLEURY PROUST, maire de Douai, a donné sa démission du Parti radical-socialiste

LE MYSTÈRE DE WATTIGNIES EST DISSIPÉ

UNE RUE PAUL BOURGET A PARIS

M. OBERKIRCH MET EN GARDE CONTRE UNE ALLIANCE ITALO-ALLEMANDE

LA QUESTION DE CONFIANCE EST POSÉE

LE VOTE

L'ORDRE DU JOUR DE CONFIANCE

LE DEUXIÈME SCRUTIN



LES AVENTURES DE « KID L'ESPIÈGLE »

LE PASSEUR DE LA FAMILLE

LE PASSEUR DE LA FAMILLE

LE PASSEUR DE LA FAMILLE